
Arrêté N°2021-048
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
RD18 en agglomération - DEVIATION

Le Maire de la Commune de Saint Sauveur des Landes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment le livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu l'avis favorable de l'agence départementale en date du 19.10.2021

Considérant que les travaux d'aménagement d'un plateau ralentisseur, réalisé par l'entreprise LEMEE TP, pour le compte de la commune de St Sauveur-des-Landes, nécessitent la fermeture temporaire à la circulation de la RD18 en agglomération du PR21+970 à PR22+050

ARRETE

Article 1 - A compter du **lundi 22 novembre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021 inclus**, la circulation des véhicules est interdite sur la RD18 Rue de Romagné. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains quand la situation de permet.

Article 2 - Les usagers concernés par cette interdiction pourront emprunter les itinéraires suivants :

- La RD105 en direction la Chapelle St Aubert, puis la RD812 en direction de Romagné et enfin la RD18 en direction de Saint Sauveur des Landes.

Cette déviation est applicable dans les deux sens de circulation.

Article 3 - La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par les services en charge de la voirie (Département 35)

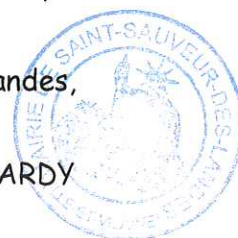
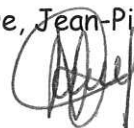
Article 4 - La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Lemée TP. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 5 - Le maire de St Sauveur de Landes, monsieur le commandant de brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Sauveur des Landes,

Le 25/10/2021

Le maire, Jean-Pierre HARDY



TRAVAUX RD18 EN AGGLO (Rue de Romagné) ST SAUVEUR DES LANDES

